

Séance du 11 novembre 1962.

Le onze novembre mil neuf cent soixante deux, le Conseil Municipal s'est réuni à ~~neuf heures~~ neuf heures au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernest, Maire.

Présents: M^r Allary, Ferret, Villet, Philippeau, Magière, Borderon, de Surmain, Desnouailles.

Absents: M^r Faure, Lhoumier.

Bureau d'aide Sociale:

Présents: M^r Faure A. Duroucié, Galloux.

Indemnité au Conducteur de Chaudière des Puits et Chauffage.

Le Président donne connaissance au Conseil Municipal de l'arrêté interministériel du 7 janvier 1950 (Recueil des actes administratifs de la Préfecture n° 25, du 23 juin 1950) fixant les conditions dans lesquelles des indemnités peuvent être allouées par les communes aux Conducteurs de Chaudière des Puits et Chauffage, en rémunération du concours prêté par ces agents pour la surveillance, l'entretien, la réparation des vides communaux, ainsi qu'à l'exécution, et au contrôle de divers autres travaux communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le Conducteur de Chaudière, Monsieur Emery, assure la surveillance de tous les travaux communaux,

Décide de lui attribuer une indemnité nette et forfaitaire de 120 nouveaux francs pour l'année 1962.

Cette indemnité sera prélevée sur le Budget communal. Monsieur le Président expose que, vu les ~~travaux~~ déplacements occasionnés par les travaux exceptionnels d'entretien de la voirie, il y aurait lieu d'allouer à Monsieur Emery C.T.P.E. à Mouton, une indemnité de frais de déplacements pour l'année 1962 à prélever sur le budget.

Cette indemnité sera calculée pour chaque vacation au taux prévu pour les agents de l'Etat et versée sur production d'un état de compte transmis à l'approbation du Maire, ce qui est accepté à l'unanimité.

Caisse Départementale Scolaire (Léon Barange)

Le montant de l'allocation Barange pour l'année scolaire 1961-1962, est de NF 1709,20. Le Maire propose, en accord avec les Maîtres, le programme ci-dessous :

Accumité emprunt construction cantine :	663,34
Appareil projection avec écran et diapositives :	700,00
Disques d'enseignement :	100,00
Livres bibliothèque :	200,00
Matériel divers pour petits :	44,86

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ce programme.

Chemins de la Mairie à la Rue :

Il y aurait lieu de faire le chemin en ligne droite dans la propriété :
Fourniture de brosses.

Il semble plus équitable que les brosses soient payées par les propriétaires qui en devraient plutôt que par la commune.

Subsation à la Fédération des sauniers laïques.

Il est demandé une subvention de ~~de~~ NF 0,10 par habitant, soit au total NF 24,20. que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
Indemnité de gestion au Receveur Municipal:

Le Conseil Municipal accepte le nouveau taux de l'indemnité de gestion au Receveur Municipal, soit 48 nouveaux francs à partir du 1-1-1962. Elle sera répartie ainsi:

du 1-1-1962 au 30-4-1962 = M^r Londeix

du 1-5-1962 au 31-8-1962 = M^{me} Dupuis

du 1-9-1962 au 31-12-1962 = M^r Schuillier.

Révision listes électorales politiques 1963.

Sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales en 1963 =

M^r Ferret, Phélippeau, Erableux.

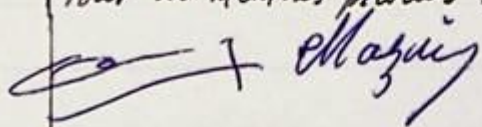
aide sociale.

M^{me} Sue Gerbaud demande à bénéficier de l'aide sociale pour une tierce personne. En effet, M^{me} Gerbaud étant aveugle, il lui faut l'aide constante de sa fille. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette demande.

M^r Roucheau Camille, dont le fils Marcel est appelé sous les drapeaux, demande à bénéficier de l'allocation militaire. Le Conseil Municipal accepte sa demande.

M^{me} Veune Maudou demande le bénéfice de la Carte Sociale des économiquement Faibles. Le Conseil Municipal accepte aussi cette demande.

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an susdits. Ont signé

 M. Maquin

